

L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFO RUP

SEMAINE DU 8 AU 12 JUIN 2020

TROIS PARLEMENTAIRES DE GUADELOUPE SIGNENT UN COURRIER AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE EN DÉFENSE DE L'AGRICULTURE DES DOM À LA VEILLE DES NÉGOCIATIONS INTERINSTITUTIONNELLES ENTRE LA COMMISSION EUROPÉENNE, LE CONSEIL ET LE PARLEMENT EUROPÉEN :

La Députée Hélène Vainqueur-Christophe, la Sénatrice Victoire Jasmin et le Sénateur Victorin Lurel ont signé, le 10 juin 2020, un courrier destiné au Président de la République rappelant les demandes des filières de l'agriculture et de l'élevage des Outre-mer devant la Délégation Sénatoriale aux Outre-mer, le 4 juin dernier.

Lors de cet échange au Sénat, les socio-professionnels des DOM avaient fait valoir l'importance de maintenir le budget du POSEI, la nécessité de mettre en place des Cotisations Interprofessionnelles Étendues (CIE) et de rehausser le seuil du Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA).

Ces demandes avaient d'ailleurs été intégrées dans le mandat de négociation sur les mesures transitoires de la Politique Agricole Commune (PAC) du Parlement européen, adopté en séance plénière le 15 mai dernier.

Les trois élus ont demandé à ce que la France s'engage à défendre devant le Conseil et lors des trilogues les avancées actées par le Parlement européen.

Les élus ont également appelé à la mise en œuvre de la revalorisation des fonds pour la diversification agricole annoncée par le Président de la République lors de son déplacement d'octobre dernier à La Réunion (fond CIOM).

Vous retrouverez ledit courrier en annexe de ce document.

LA COMMISSION EUROPÉENNE A PRÉSENTÉ LA STRATÉGIE « FARM TO FORK » À LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE DU PARLEMENT EUROPÉEN:

Le jeudi 11 juin, la commission à l'agriculture (AGRI) du Parlement européen a accueilli des représentants des Directions générales de la Santé et de la sécurité alimentaire (DG SANTE) et de l'Agriculture et du développement rural (DG AGRI) afin d'échanger sur la nouvelle stratégie alimentaire de l'Union européenne : « Farm to fork ».

La représentante de la DG SANTE a indiqué que cette stratégie visait l'ensemble de la chaîne de valeur, de la production agricole à la distribution, incluant un volet de lutte contre le gaspillage alimentaire.

La Commission s'est fixée des objectifs dans quatre domaines principaux :

- L'augmentation de la part d'alimentation bio ;
- La réduction de l'usage de produits anti-microbiens ;
- La réduction des risques découlant de l'usage des pesticides chimiques, en ciblant spécifiquement les plus dangereux ;
- Rendre plus efficiente l'utilisation d'engrais.

Enfin, les positions de la Com AGRI et de la DG AGRI sont divergentes au sujet de la durée de la période de transition pour la Politique agricole commune (PAC). En effet, alors que le président de la commission parlementaire est certain qu'elle durera nécessairement deux ans, la position de la Commission européenne est de faire le maximum pour qu'elle ne dure qu'un an.

LES EURODÉPUTÉS DE LA COMMISSION DE LA PÊCHE ONT DÉPLORÉ L'ABSENCE DE SOUTIEN AU SECTEUR HALIEUTIQUE DANS LES STRATÉGIES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ À L'HORIZON 2030 ET « FARM TO FORK » :

Le jeudi 11 juin, à l'occasion d'un échange de vues avec la commission de la pêche (PECH), le Commissaire à l'Environnement, les Océans et les Pêches, Virginijus Sinkevicius, a présenté la stratégie de l'UE en faveur de la Biodiversité à l'horizon 2030.

Il a insisté sur l'importance d'augmenter à 30% la surface des zones marines européennes protégées, afin de mieux protéger les écosystèmes marins et côtiers. Il a assuré que les pêcheurs ne souffriront pas de cette politique ; au contraire selon le Commissaire les pêcheurs en profiteront par une densification des stocks halieutiques et donc une hausse des captures.

Il a également appelé les eurodéputés de la Commission PECH à ne pas déposer d'amendements au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) qui pourraient augmenter les capacités de pêche car cela irait à l'encontre des objectifs européens en termes de protection de la biodiversité.

La réponse générale de la commission parlementaire face à ces propos, et particulièrement celle de Gabriel Mato, le coordinateur pour le groupe PPE, a été de déplorer le manque de soutien aux pêcheurs dans cette stratégie.

Le lendemain, vendredi 12 juin, Pierre Karleskind (Président de la Commission PECH) et Clara Aguilera (coordinatrice pour le groupe S&D) ont fait écho de cette même préoccupation lors de discussions sur la place du secteur de la pêche dans la stratégie « Farm to fork ».

AGENDA DE LA SEMAINE DU 15 AU 19 JUIN 2020

	PARLEMENT EUROPÉEN	COMMISSION EUROPÉENNE	AUTRES ORGANES EUROPÉENS	AUTRES ÉVÈNEMENTS
Lundi 15/06			Conseil : Comité spécial agriculture Vidéoconférence informelle des ministres en charge de la politique régionale et de cohésion : Politique de cohésion 2021-2027	
Mardi 16/06	Commission de l'Environnement (ENVI) : Vote sur la stratégie forestière européenne ; Échange de vues avec la Commission européenne sur le fonds de relance et le lien avec le Green Deal et la lutte contre la pandémie de Covid-19		Vidéoconférence des ministres des affaires européennes : Fonds de relance pour faire face à la crise COVID-19 & CFP 2021-2027	Début des trilogues relatifs au règlement transitoire de la PAC pour 2021
Mercredi 17/06	Séance plénière : Vote sur la Modification du règlement (UE) n°1305/2013 concernant des mesures spécifiques de soutien temporaire exceptionnel au titre du Feader pour faire face à l'épidémie de COVID-19			
Jedi 18/06				
Vendredi 19/06			Vidéoconférence des membres du Conseil européen : Fonds de relance pour faire face à la crise COVID-19 & CFP 2021-2027	

ANNEXE 1 : Courrier de la Députée Hélène Vainqueur-Christophe, de la Sénatrice Victoire Jasmin et du Sénateur Victorin Lurel au Président de la République

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
L I B E R T É - É G A L I T É - F R A T E R N I T É



Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
55 Rue du Faubourg Saint-Honoré
75 008 PARIS

Basse-Terre, le 10 juin 2020

Monsieur le Président de la République,

Dans la perspective des négociations interinstitutionnelles entre la Commission européenne, le Conseil et le Parlement européens qui débiteront le 16 juin prochain, nous souhaitons vous interpellier sur les besoins exprimés par les filières de l'agriculture et de l'élevage des territoires d'outre-mer, et singulièrement des exploitants et socioprofessionnels de Guadeloupe.

Auditionnés par la Délégation Sénatoriale aux Outre-mer le 4 juin dernier, ces acteurs nous ont fait part de leurs inquiétudes sur l'effectivité de la prise en compte par la France et les institutions européennes de leurs demandes spécifiques légitimes dans le cadre de la mise en place d'une PAC transitoire rendue nécessaire pour pouvoir poursuivre le paiement des aides au secteur agricole en l'absence d'un accord entre chefs d'État et de Gouvernement sur le cadre financier pluriannuel 2021-2027.

Alors que le Parlement européen a adopté, lors de sa séance plénière du 15 mai 2020, son mandat de négociation pour les négociations interinstitutionnelles sur les mesures transitoires de la PAC intégrant les demandes portées par les filières agricoles des RUP, nous souhaitons que la France défende, à l'occasion du trilogue qui s'engage, les avancées et garanties actées par le Parlement.

Assemblée nationale – helene.vainqueur@assemblee-nationale.fr
Sénat – v.lurel@senat.fr; v.jasmin@senat.fr

- 1 -

Concernant les crédits alloués au Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité – POSEI – assurant la sécurité alimentaire de nos régions.

Alors que la Commission avait proposé de réduire de 3,9% le budget du POSEI (soit près de 25 millions d'euros par an), le Commissaire à l'Agriculture, M. Janusz WOJCIECHOWSKI, ainsi que les ministres de l'agriculture des trois États membres concernés (France, Espagne et Portugal) se sont prononcés en faveur du maintien du budget du POSEI.

Si le Conseil européen se refuse, pour l'heure, de se prononcer définitivement sur toute proposition budgétaire tant qu'un accord global sur le budget 2021-2027 n'est pas acté, nous souhaitons que la France réaffirme ses engagements en défendant la position proposée par le Parlement en faveur d'un maintien du budget du POSEI.

Concernant la mise en place d'un cadre réglementaire européen autorisant les Cotisations interprofessionnelles étendues dans les RUP afin de financer des mesures en faveur de la seule production locale.

Les filières agricoles de nos régions ont proposé d'introduire dans le POSEI, via le règlement sur la PAC transitoire, des « Cotisations interprofessionnelles étendues » (CIE) qui, sous certaines conditions, permettraient de prélever des cotisations - y compris sur les importateurs et les distributeurs -, afin de financer des mesures en faveur de la production locale.

La mise en place de CIE ne pourrait alors se faire que sur la base d'un projet collectif de développement co-construit par tous les acteurs du territoire. Dès lors, il ne s'agirait pas de contraindre les importateurs et distributeurs si une nette majorité d'entre eux n'adhère pas au projet local mais bien d'éviter que certaines filières ne soient trop fragilisées par le comportement d'une minorité d'importateurs qui utilisent l'avantage concurrentiel de leur non-cotisation à l'interprofession pour gagner des marchés sur la grande majorité des importateurs qui, eux, versent leurs cotisations pour développer la production locale.

Sans attendre la réforme générale de la PAC, nous souhaitons que la France défende cette proposition, déjà adoptée par le Parlement européen, auprès du Conseil.

Concernant le Régime Spécifique d'Approvisionnement - RSA - au sein du POSEI.

Créé dans l'objectif de favoriser l'émergence d'une offre alimentaire pour animaux fabriquée localement et de sécuriser l'approvisionnement des éleveurs, le RSA constitue un outil essentiel permettant de compenser les surcoûts des intrants destinés à la fabrication de ces aliments.

Depuis 2016, en raison de l'augmentation importante des tonnages de production des filières animales des DOM, le plafond budgétaire du RSA a été atteint et ne peut, en l'état, être dépassé sans modification du règlement POSEI.

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
L I B E R T É - É G A L I T É - F R A T E R N I T É

Afin de répondre aux prévisions de croissance de la production locale dans les filières animales, nous souhaitons ainsi que la France propose un rehaussement du plafond du Régime Spécifique d'Approvisionnement au sein du POSEI.

Enfin, concernant l'avenir des crédits alloués aux filières de diversification à travers le CIOM.

Lors de votre déplacement à La Réunion le 25 octobre 2019, vous annonciez un déplaçonnement des aides directes à la production et leur revalorisation de 5 millions d'euros.

Plusieurs mois après cet engagement puissant, nous sommes au regret de constater que cette mesure exceptionnelle n'a trouvé, à ce jour, aucune concrétisation budgétaire. Les crédits budgétaires consacrés par le Ministère de l'Agriculture à l'accompagnement de la production de diversification agricole dans les DOM, restent ainsi figés à 40M€ dans le PLF 2020 (programme 149, action n°21 « Adaptation des filières à l'évolution des marchés »).

A l'occasion des débats budgétaires de l'automne portant sur les crédits de la mission Agriculture, nous avons même été surpris d'entendre le Ministre de l'Agriculture confirmer que cette ligne budgétaire resterait bien figée à 40M€ mais que des fonds venus du Ministère des Outre-mer et du Ministère en charge de la formation professionnelle viendraient compléter ces fonds. Une étrange logique de vases communicants entre ministères qui n'assure manifestement pas la même mission de soutien aux filières agricoles.

Par la présente, nous souhaitons ainsi que vous puissiez rétablir la confiance avec les socioprofessionnels ultramarins en demandant au Gouvernement de mettre en œuvre, concrètement et budgétairement, vos engagements.

Alors que la crise sanitaire a fait la démonstration de la solidité de la production locale et de son rôle essentiel en matière d'approvisionnement et de sécurité alimentaire des populations, vous comprendrez notre engagement à soutenir l'ensemble des filières et à préserver les outils budgétaires et financiers, communautaires comme nationaux, leur permettant d'assurer l'autosuffisance de nos territoires et leur propre développement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre plus haute considération.



Victoire JASMIN
Sénatrice de la Guadeloupe



Victorin LUREL
Sénateur de la Guadeloupe
Ancien ministre



Hélène VAINQUEUR-CHRISTOPHE
Députée de Guadeloupe